



Soutien aux investissements des entreprises équines de demain

Objectifs

Pour assurer la réussite des entreprises équines de demain, les investissements devront être en cohérence avec les enjeux de demain :

- 1. **S'adapter aux enjeux environnementaux et climatiques :** limiter l'impact environnemental des infrastructures et des équipements lors de leur construction et de leur utilisation en mettant l'accent sur le respect de l'environnement au sens large (préserver les ressources en quantité et en qualité en optimisant par exemples la gestion de l'eau et de l'énergie) ;
- 2. Renforcer la prise en compte du bien-être animal : le bien-être du cheval a toujours été une préoccupation majeure pour les professionnels de la filière équine normande. En tant que précurseur, la Normandie a déjà affiché son exemplarité dans ce domaine à travers le déploiement d'outils tels que le label EquuRES. Elle souhaite aller plus loin en favorisant les investissements liés au bien-être animal (par exemples les hébergements permettant la vie collective ou favorisant les relations sociales entre chevaux).
- 3. Améliorer les conditions de travail, réduire la pénibilité : malgré une offre de formation initiale et continue organisée sur le territoire normand, les entreprises équines peinent à recruter. La Région souhaite favoriser les équipements permettant de réduire le temps et la pénibilité de certaines tâches, et d'améliorer les conditions de travail.
- 4. **Renforcer la sécurité sanitaire :** la filière équine doit régulièrement faire face à des épidémies qui impactent fortement les chevaux et l'activité économique, à l'image de l'épidémie de rhinopneumonie en 2021. La Région souhaite accompagner les investissements permettant d'anticiper ces risques.

Bénéficiaires

- Les exploitants agricoles individuels, à titre principal ou secondaire,
- Les agriculteurs, personnes morales exerçant une activité agricole,
- Les micro-entreprises ayant une activité induisant la présence physique de chevaux au sein de l'entreprise,
- Les établissements d'enseignement et de recherche agricoles.

Caractéristiques de l'aide

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir consulter le dispositif, disponible dans documents à télécharger : « fichedispositif_entreprises_equines2023-2027.pdf ».

Le plancher des dépenses éligibles est fixé à 10 000 € et le plafond des dépenses éligibles à 300 000 € sur la durée totale de la programmation (2023-2027).

Taux d'aide de base : 30%

Taux d'aide de base + Taux d'aide si EquuRES : 35%

Taux d'aide de base + Taux d'aide si membre du Réseau des Clubs d'Excellence en Normandie : 35%

Taux d'aide de base + EquuRES + membre du Réseau des Clubs d'Excellence en Normandie : 40%

Contacts

Contacts

Marie-Christine LECONTE

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

Service Économie Équine

economieequine@normandie.fr

Karine AUZOUX

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

Service Économie Équine

02 31 15 25 79

economieequine@normandie.fr

Sandrine DYVRANDE

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

Economie Equine

02 50 53 10 97

economieequine@normandie.fr

Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

